Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_07-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-01-07

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Eric Ferrières

Date de convocation du Conseil municipal : le 22 janvier 2026

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel, Elodie Samin

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Aurélien Renouard, Patrick Riffault

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 15	Votants : 15
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026 POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE SECURISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA BOUILLOTTE

Rapporteur : Steven Perrichot, Adjoint

1. Sécurisation des transports scolaires

La sécurisation des transports scolaires représente un enjeu majeur, partagé par l'ensemble des collectivités et des services régionaux compétents.

La Région Bretagne conduit régulièrement un diagnostic des arrêts de cars, identifiant ceux présentant des risques ou un fonctionnement insatisfaisant.

Sur Plélan-le-Grand, plusieurs arrêts ont été classés prioritaires en raison de :

- Contraintes de visibilité,
- Circulation dense sur routes départementales,
- Impossibilité matérielle d'assurer une prise en charge sécurisée des élèves.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_07-DE

Par ailleurs, le secteur du collège privé de l'Hermine connaît des difficultés importantes lors des arrivées et départs des bus en raison de l'étroitesse de la rue, de la congestion et de la cohabitation avec les véhicules particuliers.

Dans ce contexte, trois projets de sécurisation des transports scolaires peuvent faire l'objet d'un financement par l'Etat au titre de la DSIL 2026 :

- **Deux arrêts de cars hors agglomération retenus comme prioritaires**

a) Arrêt de la Chapelle-ès-Chèvres (RD 238)
Le site actuel ne permet pas un stationnement sécurisé des cars.
Les études montrent l'impossibilité d'aménager correctement un arrêt sur voirie communale.
Les hypothèses du projet :

- ✓ Repositionnement sur la RD 238 ;
- ✓ Création d'une plateforme accessible (bordures, cheminements) ;
- ✓ Implantation d'un abri voyageurs ;
- ✓ Création ou adaptation de la signalisation et d'un éclairage LED.

b) Arrêt de Couédouan (RD 261 / VC)
Les contraintes locales (carrefours, absence de foncier, virages) imposent une réorganisation des arrêts dans les deux sens.

Les hypothèses du projet :

- ✓ Maintien d'un arrêt sur plateforme en direction de la descente,
- ✓ Création d'un arrêt équipé d'un abri dans le sens de la montée,
- ✓ Adaptation de la signalisation et éclairage public,
- ✓ Sécurisation des cheminements des élèves.

- **Gare routière en agglomération – Rue de l'Hermine**

La sortie actuelle du collège sur la rue de l'Hermine ne permet plus d'assurer la sécurité des élèves ni des usagers.
La commune a acquis en 2024 une parcelle attenante au collège permettant de créer une **gare routière en site propre**, directement connectée à la future sortie du collège.

Le Conseil municipal a validé en novembre 2025 un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin d'actualiser les études, intégrer l'évolution des besoins et mettre à jour les estimations techniques et financières du projet.

Les objectifs du projet sont :

- ✓ Supprimer les conditions dangereuses de prise en charge actuelles ;
- ✓ Fluidifier la circulation des bus et des véhicules particuliers ;
- ✓ Organiser les flux piétons, bus et voitures de manière distincte ;
- ✓ Accompagner l'extension du collège, dont les nouvelles sorties déboucheront sur le futur quai bus ;
- ✓ Sécuriser globalement le secteur, jusqu'au carrefour rue de la Fée Viviane.

Le projet comprend : quais, aires d'attente, cheminements piétons sécurisés, et aménagement d'un espace de retournement. Une maîtrise d'œuvre est en cours, intégrant les évolutions demandées par la Région (giration, dimensionnement, flux).

Financement de ce projet

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_07-DE

Les projets feront l'objet de trois demandes de subventions distinctes afin d'en limiter le reste à charge pour la commune. Ainsi, seront déposées :

- ✓ **Une demande de financement auprès du conseil régional pour 231 344 €** ce qui correspond à 70% de la somme du coût total de la maîtrise d'œuvre des projets, au coût des travaux des deux projets d'arrêts de car présentés ci-avant hors travaux d'éclairage public non éligibles et au coût des travaux du projet de gare routière présenté ci-avant hors travaux de réseaux non éligibles. La délibération n°2025-09-06 du 18 décembre 2025 autorise Madame le Maire à solliciter les subventions de la Région Bretagne pour les dossiers de sécurisation des transports scolaires jusqu'à la fin du mandat.

- ✓ **Une demande financement auprès de l'Etat au titre de la redistribution des amendes de police pour 36 000 €** au titre de trois axes subventionnables dans ce cadre : l'axe 1 pour le financement de l'aménagement des arrêts de car (hors dépense spécifique sur l'abri bus en lui-même), l'axe 6 pour le financement des aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation pour le projet de gare routière et l'axe 9 pour l'aménagement de zones de croisements sur voies communales pour le projet de gare routière.

- ✓ **Une demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2026 (dotation de soutien à l'investissement local) pour 61 500 €** afin de financer notamment les dépenses non éligibles auprès des autres financeurs, c'est-à-dire l'éclairage public des arrêts de car et les réseaux du projet de gare routière.

Le plan de financement global de l'opération se présente comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Arrêts de car : Maîtrise d'œuvre	2 000 €	Région - non notifiée	231 344 €
Arrêts de car : Etudes	800 €	Etat (DSIL) - non notifiée	61 500 €
Arrêts de car : Travaux	22 944 €	Etat (Amendes de police) - non notifiée	36 000 €
Gare routière : Maîtrise d'œuvre	23 352,44 €		
Gare routière : Etudes	1 480 €		
Gare routière : Travaux	361 000 €	Autofinancement	82 732,44 €
Total dépenses	**411 576,44 €**	**Total recettes**	**411 576,44 €**

2. Aménagement du chemin de la Bouillotte

La commune de Plélan-le-Grand souhaite procéder à des travaux de réhabilitation du chemin de la Bouillotte pour améliorer la qualité de cet espace public ainsi que sa desserte en réseaux divers. Le projet présente ainsi des enjeux de reprise des réseaux, de circulation automobile et de stationnement, et de circulation des piétons.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Réfection de la couche de roulement
- Profils en long et en travers de la voie, dès que la réglementation ou les contraintes techniques le nécessiteront (écoulement des eaux pluviales, accessibilité, traversées piétonnes, accès garage des riverains)

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_07-DE

- Zones de stationnement en adéquation avec les besoins,
- Limitation de la vitesse
- Création d'un cheminement piétonnier sécurisé ou partage de voie apaisé
- Création d'espaces paysagers en lien avec le service espaces verts de la commune
- Préservation des éléments forts du paysage (haie, perspectives)
- Enfouissement de la fibre et des télécom
- Anticipation d'un enfouissement futur du poteau Enedis

Financement de ce projet

Ce projet fait l'objet de deux subventions distinctes afin d'en limiter le reste à charge pour la commune.

- ✓ **La présente demande financement auprès de l'Etat au titre de la redistribution des amendes de police pour 24 000 €** au titre de deux axes subventionnables dans ce cadre : l'axe 5 pour le financement de la signalisation des passages piétons et l'axe 6 pour le financement des aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation.
- ✓ **Un fonds de concours Brocéliande Communauté a été accordé pour ce projet à hauteur de 39 000 € pour l'aménagement de la Résidence Les Pommiers (13 logements sociaux).**

Le plan de financement global de l'opération se présente comme suit :

Dépenses HT		**Recettes**	
Maîtrise d'œuvre	21 850 €	Brocéliande Communauté, Fonds de concours - notifié	39 000 €
Travaux	300 000 €	Etat (Amendes de police) - non notifiée	24 000 €
		Autofinancement	258 850 €
Total dépenses	**321 850 €**	**Total recettes**	**321 850 €**

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R. 23344-10, 11 et 12 du CGCT,

Vu la circulaire relative aux Amendes de police,

Vu la nécessité de sécuriser les transports scolaires sur le territoire communal ;

Considérant le projet de création d'une gare routière rue de l'Hermine,

Considérant les projets d'aménagement d'arrêts de car en secteur rural,

Considérant le projet d'aménagement du chemin de la Bouillotte,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ➢ **D'approuver le plan de financement de l'opération,**
- ➢ **De solliciter une subvention au titre de la DSIL 2026 pour un montant de 61 500 €,**
- ➢ **De solliciter une subvention au titre des Amendes de police 2026 pour le projet de sécurisation des transports scolaires de 36 000 €**

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_07-DE

- **De solliciter une subvention au titre des Amendes de police 2026 pour le projet d'aménagement du chemin de la Bouillotte de 24 000 €**
- **D'autoriser Madame le Maire à déposer toute autre demande de subvention pour ces projets,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de financement correspondant,**
- **D'autoriser Madame le Maire signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
35 ILLE-ET-VILAINE

Le Secrétaire de séance,
Eric Ferrières

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_07-DE